

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-540 DU 19 NOVEMBRE 1999

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, garde des sceaux
Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de
l'intérim de Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, Ministre
chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les
Bénois de l'Extérieur pour compter du 17 novembre 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition
du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 99-530 du 12 novembre 1999 chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU ,
Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi de l'intérim du Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement pour compter du 12 novembre 1999 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 17 novembre 1999, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, garde des sceaux,
Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargée de l'intérim du Ministre chargé
des Relations avec les Institutions, la Société Civile et des Bénois de l'Extérieur pendant l'absence de
Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel..

Fait à Cotonou, le 19 novembre 1999

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement, absent, le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi, assurant l'intérim,



Bruno AMOUSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MJLDH 4 MCRI-SCBE 4 SGG
4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.